



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 18 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 16/11/2022
Reçu en préfecture le 16/11/2022
Publié le 
ID : 026-212600886-20221114-DELIB2022_95-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2022.95 Séance du 14 novembre 2022

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 14 novembre 2022 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 8 novembre 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etalent présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SEGUINEAU, Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, Mme Caroline BILLION-REY, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Lillian CHEYNEL.

Ont donné pouvoir : M. Fabrice GAY à Mme Céline LOPEZ, M. Stéphane VALETTE à Mme Caroline BILLION-REY, Mme Stephanie DESBAR à M. Lillian CHEYNEL, M. Jérôme CAMACHO à M. Pierre MELESI, Mme Audrey TRACOL à Mme Stevie BONNARD.

Absent : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 23.

Monsieur Jean-Marc ANDRÉ a été désigné secrétaire de séance.

Objet : SDED : participation financière communale pour l'effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue de la Fée électricité (opération dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques)

Rapporteur : Monsieur Claude VOSSEY.

Monsieur le rapporteur expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques suivantes : électrification - effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue de la fée électricité, à partir du poste DDE - dissimulation des réseaux téléphoniques.

Opération : Electrification - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue de la fée électricité, à partir du poste DDE dissimulation des réseaux téléphoniques	
Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil	34 038.70 €
<i>dont frais de gestion : 1 620.89 € HT</i>	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	6 807.74 €
Participation communale basée sur le HT	27 230.96 €
Total hors taxe des travaux de câblage : 3 700.78 €	
Plan de financement prévisionnel :	
<i>Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (19% x 3 700.78 = 1 813.38 €)</i>	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	362.68 €
Participation communale	1 450.70 €
Montant total de la participation communale :	28 681.66 €

Le coût prévisionnel de ces travaux pour la commune est de 28 681.66€ HT.

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20221114-DELIB2022_

Conseil Municipal du 14 novembre 2022

N°2022.95
(suite)
Séance du 14
novembre 2022

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le projet établi par le territoire d'Energie Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et Enedis
- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-joint à la présente délibération. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du DGD. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- **DECIDE** de financer comme suit la part communale : 28 681.66€ HT
- **DE S'ENGAGER** à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur de Territoire d'Energie Drôme
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et années susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

